## ROYAUME DU MAROC UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES TANGER

Entre: VALA BLEU, AGADIR



المملكة المغربية جامعة عبد المالك المسعدي كلية العلوم والتقنيات طنجة

## **Convention Cadre**

represente(e) par:
d'une part,
Et : la Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FST de Tanger)
représentée par son Doyen : M. DIANI Mustapha d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :
ARTICLE 1:
La présente convention rend légal l'organisation des stages impliquant l'établissement d'accueil, l'élève ingénieur et la faculté.
ARTICLE 2:
Le stage a pour but d'appliquer la formation acquise au sein de l'établissement. Ceci se réalise à travers des études proposées par l'établissement d'accueil.
ARTICLE 3:
Le personnel encadrant se charge du programme du stage en respectant plus ou moins le programme des études et les moyens disponibles dans l'établissement d'accueil.
ARTICLE 4:
L'élève ingénieur stagiaire sera soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En cas de manquement, le responsable a droit de mettre fin au stage en avisant le chef de l'établissement.
ARTICLE 5:
L'élève ingénieur stagiaire doit s'engager à ne pas diffuser le secret professionnel. Ceci demeurera valable après la fin du stage.
ARTICLE 6:
L'élève ingénieur stagiaire doit avoir une couverture d'assurance en cas d'accident du travail pendant le stage. L'établissement d'accueil doit faire parvenir à la faculté toutes les informations sur l'accident.
ARTICLE 7:
L'encadrant du stagiaire au sein de l'établissement d'accueil établira une fiche d'évaluation du déroulement du stage. Le stagiaire doit remettre cette fiche au coordinateur de filière ingénieur.
ARTICLE 8:

## **ARTICLE 9:**

En cas de non-respect de l'une des clauses de cette convention, aussi bien par l'élève stagiaire que son établissement d'origine, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à ce stage.

Au courant du stage l'étudiant doit rédiger un rapport dont une copie doit être remise à l'établissement d'accueil.

ARTICLE 10:

Dans le cadre de la présente convention : VALA BLEU, AGADIR

accepte l'étudiant : FATIMA-EZZAHRA ALLALI

A travers cette convention, durant la période allant du 15/07/2025 au 15/08/2025.

Diplôme: Cycle d'ingénieur

Filière : lère année Logiciels et Systèmes intelligents

Fait à Tanger, 10-07-2025

Signée par :

Lu et approuvé

Le Directeur de la société

Pour le Dayen

Fixulté

Fixulté

Formation

Pr. Mohammed Jbilou

Le Doyen de la FST Tanger

1 1 JUIL. 2025

Le stagiaire